



## Accident véhicule de location

Par **MESSER**, le **26/10/2009** à **16:13**

Bonjour,

Nous avons eû un accrochage au mois août en Corse avec un véhicule de location qu'avait loué nos amis avec lesquels nous étions partis en vacances. Nous sommes en tort, les dégâts sont minimes (1 légère éraflure sur environ 1 cm, pas de tôle enfoncée, côté conducteur) et il en de même sur notre véhicule personnel.

Quand nos amis ont rendu le véhicule à l'aéroport, ils l'ont immédiat signalé et ces derniers leur ont répondu qu'ils enverront un devis.

Passé un délai de 3 semaines, nos amis ont réceptionné le devis, verdict : frais s'élèvent à 800€ (12 heures de main-d'oeuvre), cela nous paraît très excessif, nous contactons notre assureur qui nous conseille d'envoyer un courrier en recommandé afin de contester le devis et par la suite adresser une facture attestant les travaux.

Au lieu de cela, ils viennent de déduire les 800€ du montant de la caution qui était de 900€ sans les tenir informés.

Est-ce bien légal de procéder de la sorte?

Que pouvons-nous faire?

Dans l'attente d'une réponse.

Bien cordialement,